



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Rue Des Déportés 10
7740 Pecq

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

PECQ

Référence de la déclaration à la commune

PE/Classe 3/2018-14

Date de l'accusé de réception de la déclaration

11/04/2018

Date de recevabilité de la déclaration

08/05/2018

Vu et approuvé
par le Collège communal
en date du

08.05.2018

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre.

X. VAN MULLEY

M. D'HAENE

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

 Oui

Numéro d'entreprise

0 2 1 4 . 5 9 6 . 4 6 4

 Non*Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.*

Vous êtes :

 une personne physique une personne morale

Dénomination du demandeur

Bpost

Forme juridique

SA de droit public

Adresse du siège social :

Rue

Centre Monnaie

Numéro

1

Boîte

Code postal

1 0 0 0

Localité

Bruxelles

Pays

BELGIQUE

Courriel

henri.demarie@bpost.be

Site web

Personne de contact pour le suivi de dossier :

 M.

Nom

Prénom

 Mme

De Marie

Henri

Fonction

Energy & environnement expert

Téléphone

0 4 9 4 / 5 7 . 5 0 . 7 6

Téléphone

0 2 / 2 7 6 . 2 0 . 2 9

Courriel

henri.demarie@bpost.be

2. Objet de la demande

S'agit-il de

 Mise en activité d'un nouvel établissement Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...) Extension ou transformation d'un établissement ancien Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.09.03.01

Libellé de rubrique

Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50,

Soumis le : 11/04/2018 12:13 - 723550-467126

de : irco (info@irco.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be)

dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C)
et
dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l.
[cuves à mazout (à fuel de chauffage)]

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Numéro de rubrique**Libellé de rubrique****Conditions intégrales****Numéro de rubrique****Libellé de rubrique****Conditions intégrales****3.2. Description**

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Bureau de poste avec guichets, service postal et bancaire à la clientèle. Avec :

- D1 : Cuve à mazout simple paroi enterrée (d'une capacité de 5000L)
- I1 : Chaudière à mazout de marque Saint Roch de type Rochor 232 (d'une puissance de 40kW)
- I2 : Appareil de climatisation de marque Argo de type Oscar Twins 14 A (d'une puissance frigorifique de 4.01kW et contenant 1.21kg d'agents fluorés)
- I2 : Appareil de climatisation de marque Buderus de type PC 15 RC (d'une puissance frigorifique de 1.4kW et contenant 0.88kg d'agents fluorés)

Toutes les installations classées sont conformes et contrôlées. Les documents de contrôle se trouvent en annexes à cette déclaration.

3.3. Localisation**S'agit-il d'un lieu-dit ?**

- Oui
 Non

Rue

RUE DE TOURNAI

Numéro

135

Boîte**Code postal**

7740

Localité

PECQ

3.3.1. Situation

RUE DE TOURNAI 135 7740 PECQ

3.3.1.1. Parcelle n°1**Référence de la parcelle :**

INS (Commune) Commune

Soumis le : 11/04/2018 12:13 - 723550-467126

de : irco (info@irco.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

| | | | | |
|----------------|------------------|--------|----------|------------|
| 57062 | Pecq | | | |
| INS (Division) | Division | | | |
| 57062 | PECQ 1 DIV/PECQ/ | | | |
| Section | Numéro | Lettre | Exposant | / Diviseur |
| B | 7 1 5 | 00 | M | 000 |

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

| | | | | |
|-------|------|--|--|--|
| 57062 | Pecq | | | |
|-------|------|--|--|--|

INS (Division) Division

| | | | | |
|-------|------------------|--|--|--|
| 57062 | PECQ 1 DIV/PECQ/ | | | |
|-------|------------------|--|--|--|

| | | | | |
|---------|--------|--------|----------|------------|
| Section | Numéro | Lettre | Exposant | / Diviseur |
| B | 7 1 5 | 00 | N | 000 |

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

INS (Division) Division

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | |
|---------|--------|--------|----------|------------|
| Section | Numéro | Lettre | Exposant | / Diviseur |
| | | | | |

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

| |
|---------|
| Habitat |
|---------|

Destination au plan communal d'aménagement

| |
|------------|
| Sans objet |
|------------|

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|
| S | a | n | s | o | b | j | e | t | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|

N° de lot

| |
|------------|
| Sans objet |
|------------|

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

| |
|---------|
| BE32002 |
|---------|

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

| |
|--------------------------------------------------------------------|
| UG_11 # UG_01 # UG_10 # UG_04 # UG_02 # UG_07 # UG_05 # UG_Temp_03 |
|--------------------------------------------------------------------|

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
0339_Pecq.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
0339_MAZ_ATT_Pecq.pdf
Attestation citerne à mazout
- Pièce 2
- Pièce 3
- Pièce 4
- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

2

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Informations sur les rubriques :

[63.12.09.03.01](#)

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.
*Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des permis et des autorisations
Direction des autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la
rubrique formulaire en ligne*

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

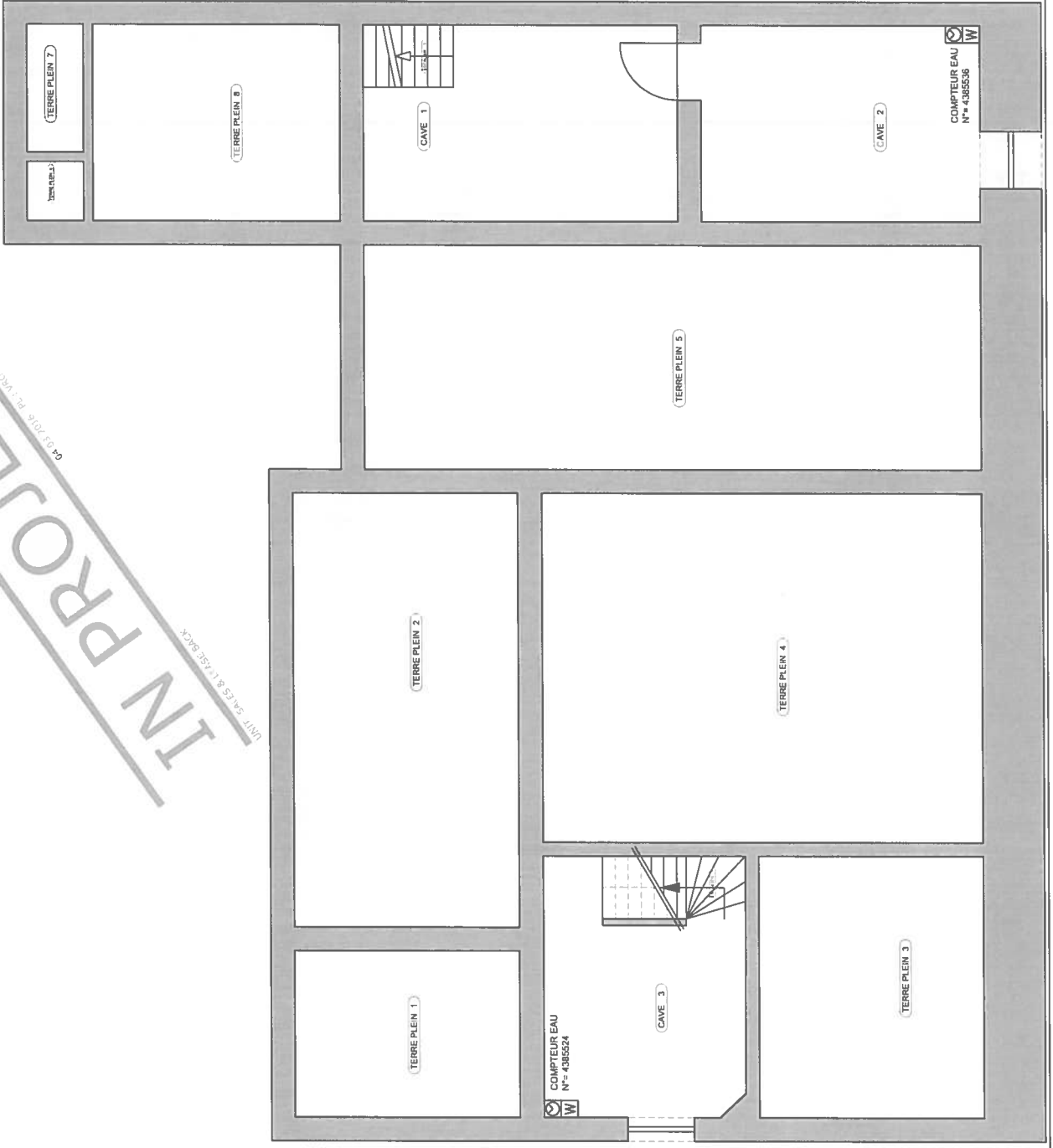
- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».
- Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné
- Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

MERCI pour votre participation !

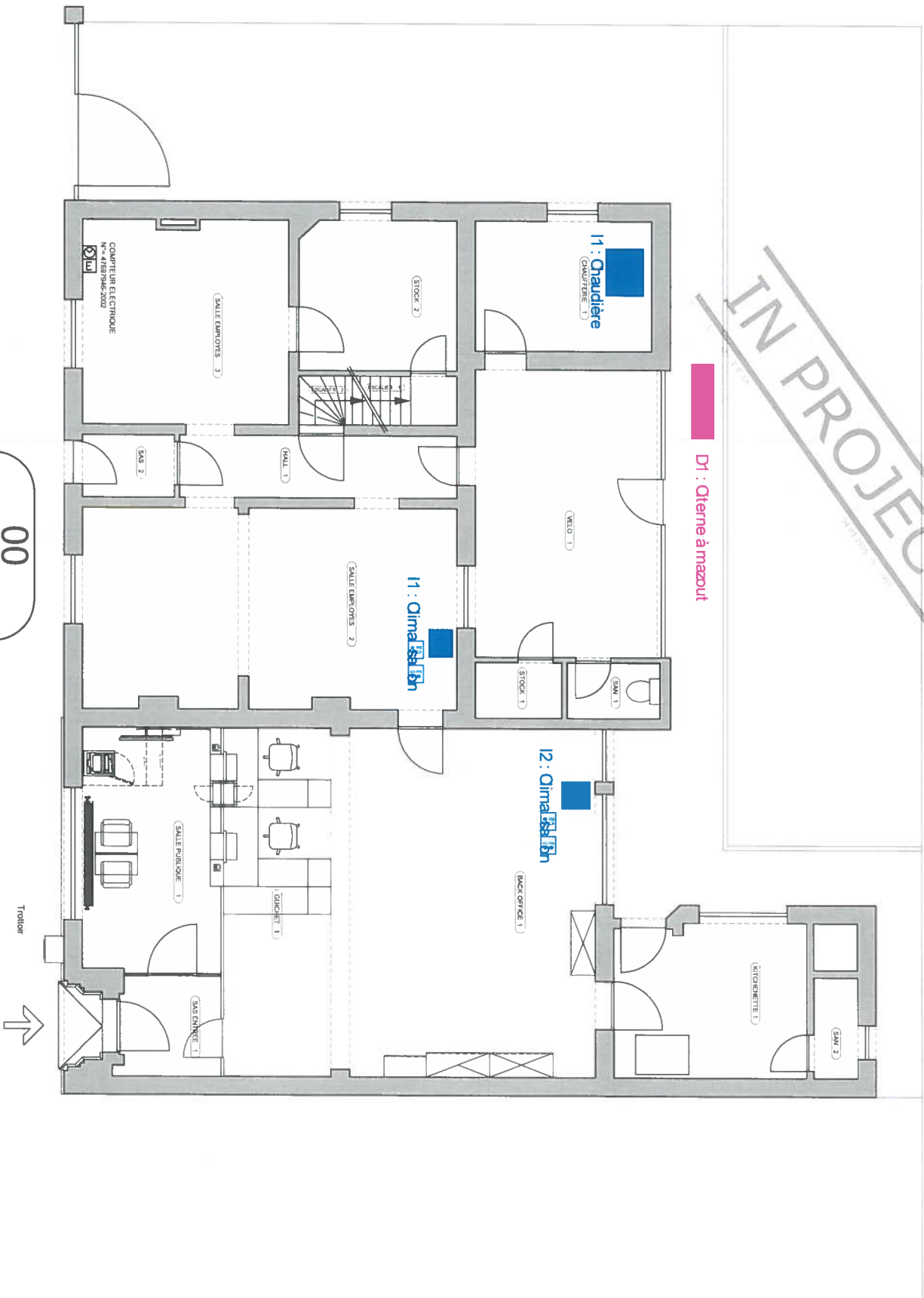
-1
0339_PECQ
0 2m



IN PROJECT
04.03.2018 PL-VARD
UNIT SALES LIST BACK

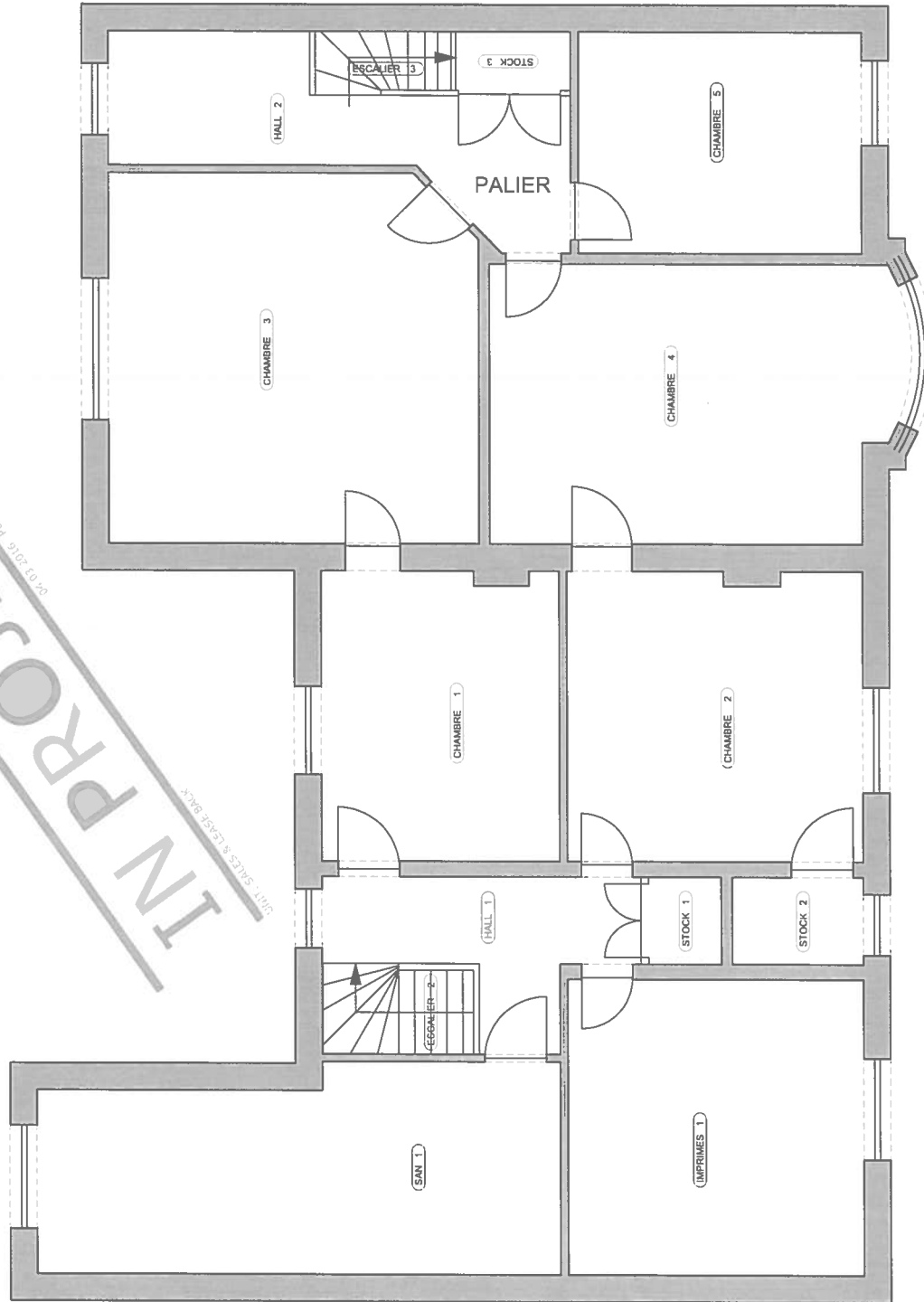
IN PROJECT

DI : Oterne à mazout



00
0339 PECCQ
3m

IN PROJECT
04/13/2016 P.L. 190
UNIT SALES & LEASE BULK



01
0339_PECQ
0 1 2m

Siège de contact:

Square des Conduites d'Eau, 1
B-4020 Liège
t. + 32 (0)4 365 62 71
t. + 32 (0)4 366 14 93
e. sgs.liege.sgsssb@sgs.com

Imtech Belgium sa

Attn : Monsieur ANSEEUW Aurélien

Koralenhoeve, 9

2160 Wommelgem

V/réf. : IOR17.026619/25352/C1

N/réf. : L-20170901_YCH1_2080329_ImtechBelgium_Réservoir 1_BPost Pecq / BDR / O.M. : 198083 / Boss : 2080329

Liège, le 20 septembre 2017

**Rapport de contrôle périodique d'un dépôt de liquides combustibles enterré
en Région Wallonne (sauf stations-services)
(AGW du 17/07/03)**

Lieu de visite :

Inspecteur :

Rue de Tournai, 135-137 - 7740 Pecq

Mr Christiny Y.

Date de la visite :

01/092017

Périodicité :

Trisannuelle

Quinquennale

Décennale

Personne de contact :

Mr Anseeuw A. (0470/900.588)

Date d'échéance :

01/09/2020

Exploitant :

B-Post

Identification

| | | | |
|-----------------------|---|----------------------|----------------------|
| Numéro du réservoir : | 1 | Données techniques : | voir pages suivantes |
|-----------------------|---|----------------------|----------------------|

Description de l'installation : voir pages suivantes.

Détail de l'inspection, infractions, remarques, notes : voir pages suivantes.

Conclusion

Il faut tenir compte des remarques et notes (voir dernière page).

- L'installation est **conforme** aux prescriptions de l'AGW du 17 juillet 2003.
Une prochaine visite devra avoir lieu avant le 01/09/2020.
L'installation est pourvue d'une carte **verte**.
- L'installation **n'est pas conforme** aux prescriptions l'AGW du 17 juillet 2003.
Une copie du rapport est envoyée au fonctionnaire chargé de la surveillance. Il est interdit de remplir l'installation.
L'installation est pourvue d'une carte **rouge**.
- L'installation peut encore être utilisée en sécurité et devra être soumise à un nouveau contrôle après réparation avant le (6 mois). L'installation est pourvue d'une carte **orange**.
- L'installation **n'a pas pu être contrôlée** pour des raisons pratiques dument explicitées et reprises dans les notes.
- ATTENTION** : si un « AVERTISSEMENT URGENT ET IMPORTANT » a été laissé sur place, l'installation incriminée ne peut plus être utilisée de manière sûre. Ce document a été remis à la personne (nom – fonction) indiquée ci-après et qui a accusé réception de l'avertissement :

Pour la direction technique,



P. VAN HAMME, Technical Expert

A moins qu'il ait été convenu autrement, ces inspections ont été exécutées sur base de la version la plus récente des conditions générales de SGS Statutory Services Belgium (SSB). Ces conditions vous seront envoyées sur simple demande. L'attention est attirée sur la limitation de la responsabilité, ainsi que sur les dispositions en matière de dédommagement et de compétence judiciaire par ces conditions. Chaque porteur de ce document doit savoir que les informations contenues dans ce document ne reprennent que les constatations de SGS SSB au moment de son intervention et endéans les limites des instructions éventuelles du client. SGS SSB n'est responsable que vis-à-vis de son client et lors d'une transaction commerciale, ce document ne décharge pas les parties de leur obligation d'exécuter tous leurs droits et obligations émanant des documents de transaction. Chaque adaptation non-approuvée ainsi que l'imitation ou la falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale et toute personne commettant une infraction sera poursuivie en justice.

Etendue du contrôle :

Les contrôles périodiques et les contrôles avant mise en service des dépôts stockage de liquides extrêmement inflammables, facilement inflammables, inflammables et combustibles sont réalisés selon les prescriptions des Arrêtés du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003, ainsi que selon nos procédures internes.

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

Pour les points qui ne sont pas vérifiés en visite périodique, nos conclusions s'appuient notamment sur les conclusions des rapports de contrôle avant mise en service, en notre possession, et/ou sur les conclusions du rapport périodique précédent.

Description de l'installation et détail de l'inspection, infractions, remarques, notes :

| 1. Caractéristiques du réservoir et de l'installation : | |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Installation existante : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Remarque : / |
| Nom ou marque du fabricant : | Inconnu |
| Numéro d'ordre / N° de série : | Inconnu |
| Numéro du réservoir chez l'exploitant : | 1 |
| Capacité en litres : | Inconnue |
| Année de construction : | Inconnue |
| Réservoir cylindrique : | <input type="checkbox"/> Vérifié <input checked="" type="checkbox"/> Selon déclaration client |
| Type de réservoir : | <input checked="" type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi |
| Produit : | <input checked="" type="checkbox"/> Mazout |
| Date du contrôle des appareillages par service technique de leur fabricant : | <input checked="" type="checkbox"/> Non vu |
| Date du dernier contrôle d'étanchéité et conclusion : | 18/10/2010 <input checked="" type="checkbox"/> Vert <input type="checkbox"/> Orange <input type="checkbox"/> Rouge <input type="checkbox"/> NA |

| 2. Appareil utilisés pour les épreuves et contrôles : | | | | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|---------------------|
| Appareil | Non Applicable | N° de série et type | N° SGS | Date de calibration |
| Système Ultrasonique | <input type="checkbox"/> | / | B0927 | 08/03/2017 |
| Explosimètre | <input checked="" type="checkbox"/> | / | / | |
| Pompe surpression | <input checked="" type="checkbox"/> | / | / | |
| Manomètre | <input type="checkbox"/> | / | B0927 | 08/03/2017 |

3. Epreuves et contrôles réalisés

| 3.1. Permis, rapports | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|-------------|---------|
| | NA | En ordre | Pas en ordre | Infraction n° | Remarque n° | Note n° |
| Autorisation d'exploiter : Valable jusqu'au : Exigences particulières : | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |
| Rapport de contrôle avant mise en service : | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |
| Organisme, date et référence du rapport : | / | | | | | |

| 3.2. Epreuves | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|---------|
| | NA | En ordre | Pas en ordre | Infraction n° | Remarque n° | Note n° |
| Niveau d'eau et/ou de boue dans le réservoir avant le test : | 0 cm | | | | | |
| Niveau du liquide avant le test : | 61 cm | | | | | |
| Contrôle par dépression et ultrasons : | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |
| Dépression maximum utilisée : | 200 mbar | | | | | |
| Détecteur sous la surface liquide : | -1 dB | | | | | |
| Détecteur au-dessus de la surface liquide : | -1 dB | | | | | |
| Niveau d'eau/boue après le test : | 0 cm | | | | | |
| Niveau du liquide après le test : | 61 cm | | | | | |

SGS SSB ASBL/VZW

BLSO010W-PE-04F

Bd International/Internationalelaan, 55/D 1070 Bruxelles/Brussel t+32(0)2 411 60 35 f+32(0)2 411 38 70

Member of the SGS Group (Société Générale de Surveillance)

RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 407 573 610 BELFIUS 552-2890500-45

3.3. Dispositifs de sécurité

| | NA | Présent | Testé | Infraction n° | Remarque n° | Note n° |
|----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------|-------------|---------|
| Contrôle du système de détection de fuites : | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |
| Contrôle du système anti-débordement : | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | / | / | / |

3.4. Prévention contre la pollution

| | NA | En ordre | Pas en ordre | Infraction n° | Remarque n° | Note n° |
|---------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|---------|
| Etat général de l'installation : | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |
| Etat chambre de visite : | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |
| Contrôle de pollution autour du réservoir : | / | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | / | / | / |

4. Constatations
Infractions

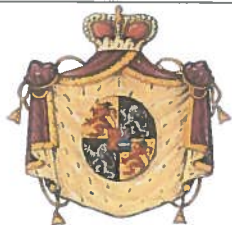
Néant

Remarques

Néant

Notes

Néant



Commune de Pecq
Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

Rue des Déportés, 10
7740 PECQ
info@pecq.be

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

ENVIRONNEMENT

Agent traitant :

Donatienne GOOR

Tél : 069/55.33.17

Fax : 069/55.33.01

donatienne.goor@pecq.be

BPOST SA
Centre Monnaie 1
1000 BRUXELLES

N/Réf. : PE/Classe3/2018-14

V/Réf. : /

Annexe(s) :

- un exemplaire de la déclaration à conserver
 - délibération du Collège communal du 08/05/2018
 - AGW du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service (M.B. 29.10.2003)
 - AGW du 16 janvier 2003 portant condition sectorielle eau relative aux dépôts d'hydrocarbures liquides (M.B.11.03.2003)
 - une note de frais
- 1.777.51

Objet : Déclaration pour un établissement de classe 3

Demandeur : BPOST SA – Centre Monnaie 1 – 1000 BRUXELLES

Objet de la demande : cuve à mazout de 5000l – 63.12.09.03.01

Localisation du site d'exploitation : Rue de Tournai 135 – 7740 PECQ

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre la déclaration pour un établissement de classe 3 pour une cuve à mazout de 5000l Rue de Tournai 135 7740 PECQ, ainsi que la délibération du Collège communal et la note de frais s'y rapportant.

Un exemplaire de l'autorisation doit être conservé sur le lieu d'exploitation.

Nos services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur général,


XAVIER VAN MULLEM



Le Bourgmestre,


Marc D'HAENE

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de TOURNAI



COMMUNE de PECQ

**Formulaire relatif aux frais occasionnés
Pour une déclaration d'un établissement de classe 3**

(Décision du conseil communal du 30/03/2015)

Objet : demande de classe 3 : cuve à mazout de 5000l – Rue de Tournai 135 – 7740 PECQ
Rubriques RGPE : 63.12.09.03.01
Demandeur : BPOST SA – Centre Monnaie 1 – 1000 BRUXELLES
N° entreprise : 0214.596.464

| Frais administratifs occasionnés | Coût |
|--------------------------------------------------------------|------|
| Déclaration pour un établissement de 3 ^{ème} classe | 25 € |

$\Sigma = 25 \text{ €}$

Soit un total de 25 € à payer

Une facture vous sera envoyée

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit

PROVINCE de HAINAUT
ARRONDISSEMENT de TOURNAI
COMMUNE de PECQ

Séance du 08 mai 2018



D'HAENE Marc (~~absent et excusé~~), Bourgmestre.
SMETTE René, Bourgmestre f.f..
PIERRE Aurélien, **POLLET Sophie** (~~absente et excusée~~),
VANDENDRIESSCHE Agnès, Echevins.
GHILBERT Jonathan, Président du CPAS.
VANMULLEM Xavier, Directeur général.

OBJET: Déclaration Classe 3 PE/Classe3/2018-14 - pour une cuve à mazout de 5000l, une chaudière et deux appareils de climatisation - BPOST - Rue de Tournai 135 7740 PECQ

LE Collège Communal, siégeant en séance à huis-clos,

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Code du Développement Territorial;

Vu le Code de l'Environnement;

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service (M.B.29.10.2003);

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 janvier 2003 portant condition sectorielle eau relative aux dépôts d'hydrocarbures liquides (M.B.11.03.2003);

Considérant que les rubriques applicables à l'établissement elles que reprises dans la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées sont:

- 63.12.09.03.01 : Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l ;

Considérant que la demande vise en la mise en place d'une cuve à mazout de 5000l, d'une chaudière à mazout et de deux appareils de climatisation à 7740 PECQ Rue de Tournai 135;

Considérant que la demande a été introduite dans les formes prescrites par BPOST - Centre Monnaie 1 - 1000 BRUXELLES le 11 avril 2018;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er: d'accorder l'autorisation pour le placement de l'établissement ci-après moyennant le respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et des conditions d'exploitation précisées dans le présent arrêté.

Article 2: L'objet de l'autorisation consiste en: Rue de Tournai 135 - 7740 PECQ - 1ère Division Section B n°715 n

Article 3: Les conditions d'exploitation générales applicables à l'établissement sont les suivantes:

1. Les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. 21/09/2002; erratum: M.B. 01/10/2002).

Les conditions d'exploitation intégrales applicables à l'établissement sont les suivantes:

2. Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service (M.B.29.10.2003)

Les conditions sectorielles eau applicables à l'établissement sont les suivantes:

3. Arrêté du Gouvernement du 16 janvier 2003 portant condition sectorielle eau relative aux dépôts d'hydrocarbures liquides (M.B.11.03.2003)

Article 4: La présente autorisation est valable pour une durée de 10 ans soit le 8 mai 2028.

Article 5: La présente autorisation est exécutoire selon les dispositions du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Article 6: La présente délibération sera notifiée:

Par envoi recommandé au demandeur:

BPOST - SA de droit public

Monsieur DE MARIE Henri, Energy & environnement expert

Centre Monnaie 1

1000 BRUXELLES

Par envoi simple au Fonctionnaire technique

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DGO3 - DPA MONS

Place du Béguinage 16 - 7000 MONS

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,

Xavier VANMULLEM

Le Bourgmestre, ff

René SMETTE

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,

Xavier VANMULLEM



Le Bourgmestre,

Marc D'HAENE